

# Compte Rendu Réunion dépistage au CHU de Clermont Ferrand

Le 11 06 2010

Présents : C Henquell, Audrey , F Gourdon, C Jacomet

## Introduction

A l'occasion de l'arrêté du 28 mai 2010 fixant les conditions de réalisation du diagnostic biologique de l'infection à VIH1 et 2 et les conditions de réalisation du test rapide d'orientation diagnostique dans les situations d'urgence, nous projetons de mener une réflexion sur le dépistage au CHU de Clermont Ferrand, et l'indication du diagnostic rapide.

## Conditions de réalisation

Un seul test de dépistage ELISA à lecture objective combinée des AC anti VIH1 et 2 et de l'antigène p24 est dorénavant recommandé pour le dépistage du VIH ( cf pièce jointe).

Si un test de dépistage rapide est réalisé, il doit toujours être associé à un test ELISA ( cf pièce jointe).

1. Les indications du dépistage ( à discuter lors de la réunion du 17 06 2010).
---------------------------------------------------------------------------------

## Service des Urgences Adultes

Pour un dépistage « de masse » le test ELISA classique est pertinent. Le rendu serait effectué par le médecin traitant ( cf 2eme partie)

Lors des dépistages ciblés , le test rapide pourrait avoir un intérêt.

- urgence clinique ( suspicion d'infection opportuniste)
- Accident d'exposition sexuel, en cas de doute sur le suivi du patient ( urgence « sociale)

Lors de AES (sanguins) : la procédure actuellement en place est suffisante.

## Service de Maternité/obstétrique

En obstétrique : dépistage ELISA sauf en cas (rares ?) des patientes se présentant tardivement en association avec la demande d'Ag HBS, ou le test rapide pourrait avoir un intérêt ?

Orthogénie : dans les cas d'IVG, une proposition de dépistage devrait être systématique. Au cas ou les femmes sont revues, un test ELISA serait pertinent, en cas d'absence de suivi, un test rapide pourrait avoir son intérêt.

Pôle des violences sexuelles : proposition de test de dépistage ELISA. Le test rapide pourrait avoir un intérêt en cas de doute sur le suivi du patient ( urgence « sociale)

## Service des Violences

Un test de dépistage doit être proposé. Cf urgences adultes : AEsexuel.

## Service des Urgences pédiatriques

Une proposition de test de dépistage doit être discutée avec les pédiatres si des populations ciblées sont reconnues. (cf Violences sexuelles)

2. Les remises des résultats ( à discuter lors de la réunion du 17 06 2010).

#### **Test ELISA**

- veiller à ce que les personnes puissent connaître les résultats des tests
- envoyer les résultats au médecin du service prescripteur et au médecin généraliste du patient
- si positif : envoyer un double à C Jacomet pour une prise en charge dans la semaine :  
+ ouverture d'un cs spécifique le vendredi.
- 

#### **Test rapide**

- Traçabilité dans le dossier source
- Rendu du résultat provisoire au patient
- Test de confirmation par ELISA  
Procédure cf plus haut.

3. Le coût ( à discuter lors de la réunion du 17 06 2010).

Cotation : B60.

Remboursement sécurité sociale (100%).

Dans le cadre des services d'urgence : proposition de gestion des stocks par le Laboratoire de Virologie.

Financement : cellule Innovation ? Via le REVHAPS/ COREVIH ?